

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 5.11.2018

Etaient présents:

Mmes LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle, DELTEIL Marie-Hélène

Mrs GOUAULT Marc , DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc, ROUQUIE Christian, GARDOU Jean-Luc, BLANC Sébastien

Etaient absents : Mme PFEIFLE Gabriella qui a donné pouvoir à Mme LAPERGUE

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DELTEIL

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

DELIBERATION 2018/23

Décision modificative budgétaire pour remboursement anticipé de l'emprunt suite à la vente de la maison du bourg :

Mme le Maire propose de prendre une décision modificative pour pouvoir rembourser l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole suite à la vente de la maison du Bourg.

Il convient de créditer le compte 1641 pour un montant de 123.978,72€

Et de débiter le compte 024 pour le même montant

Après en avoir délibéré, le Conseil valide cette décision modificative à l'unanimité

DELIBERATION 2018/24

Restitution de la caution des locataires de la maison du bourg :

Suivant l'état des lieux effectué le jour du départ, Mme le Maire propose de restituer le chèque de caution à Mme Lascroux .

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la restitution de la caution au locataire.

DELIBERATION 2018/25

Nomination d'un responsable RGPD :

Suite à la formation concernant le RGPD, un responsable des données personnelles doit être nommé afin qu'il puisse effectuer les démarches nécessaires pour assurer la protection des données personnelles détenues en mairie.

Après en avoir délibéré, la secrétaire, Mme Copoix Nadine est nommée responsable de la protection des données personnelles.

Le conseil charge Mme Copoix d'effectuer les démarches nécessaires à la RGPD.

DELIBERATION 2018/26

Organisation de la manifestation du 18 novembre et Subvention exceptionnelle pour le comité des

Fêtes :

Repas :

Mme le Maire propose d'inviter les Lentillacois au repas « Pot au feu » le dimanche 18/11.

Ce repas étant organisé par le Comité des fêtes, la commune remboursera à celui-ci le nombre de repas qui aura été pris par les Lentillacois.

Il est déterminé un prix à 12€ le repas adulte. Ce montant pourra être revu à la baisse selon les recettes encaissées par la Comité des fêtes.

Spectacle :

Le Comité des fêtes a commandé un groupe de théâtre auquel il devra verser 1400€ de prestation.

Les entrées sont gratuites pour les Lentillacois

Une subvention du département a été sollicitée pour un montant de 500€

Il restera 900€ à charge que la commune propose de rembourser par le biais d'une subvention exceptionnelle, au Comité des fêtes.

D'autre part, afin de compenser les différentes dépenses réalisées pour l'organisation de la manifestation, Mme le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100€ au comité des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, le remboursement du repas des Lentillacois à 12€ par personne, et accepte de verser une subvention exceptionnelle de 1000€ au Comité des Fêtes afin de prendre en charge le delta du spectacle et les frais engagés pour la manifestation.

Questions diverses :

Nomination de la commission de contrôle des listes électorales :

Suivant la réforme mise en place, il est nécessaire de nommer un délégué de l'administration et un délégué du tribunal pour le contrôle des listes électorales, ainsi qu'un conseiller.

Il est proposé Mme Michèle DURRENS délégué de l'administration,

Mr Guy POUJADE délégué du tribunal

Mr christian ROUQUIE conseiller municipal.

Proposition du Département pour la pose d'une borne d'accès Wifi :

Il est proposé d'installer gratuitement une borne d'accès wifi destiné au public Lotois.

Un abonnement avec un engagement sur 4 années est obligatoire.

Le Conseil ne souhaite pas donner une suite favorable à cette proposition.

Symictom projet de tarification incitative :

Un projet de tarification incitative individuelle est en cours de réflexion au Symictom.

Un rapport de 95 pages est arrivé en mairie.

Beaucoup de points restent sans réponse.

Le Conseil, à l'unanimité, n'est pas favorable à cette nouvelle tarification.

Réservations de salle pour l'association « Nous voulons des Coquelicots » :

De nombreuses dates ont été demandées par Mme Poujade Aurélie pour les manifestations de l'association « nous voulons des coquelicots ». Concernant les plages horaires, il est rappelé que le tarif de 15 € ne peut être appliqué que pour des réunions sur une demi-journée, donc les clefs doivent être rendues le soir même des manifestations.

Dans le cas d'une prise de la salle sur des durée plus longues, le tarif doit passer en location et non pas au tarif des réunions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45